

PREMIÈRES STRATÉGIES À ENVISAGER : LES MESURES DE REMPLACEMENT

Dans le contexte où un résident n'est pas compliant au respect de l'isolement, l'établissement est parfois tenté de retirer celui-ci de son milieu de vie afin d'assurer sa sécurité et celle des autres résidents. Toutefois, cette option ne doit être envisagée qu'en dernier recours. Le maintien dans le milieu doit demeurer une priorité de premier lieu, compte tenu des multiples bénéfices pour cette clientèle vulnérable d'y être maintenue, ne serait-ce que pour conserver leur niveau d'autonomie et leurs repères environnementaux.

Les orientations ministérielles résultant de l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) obligent tous les professionnels autorisés à mettre en place des mesures de remplacement avant l'application de mesures de contrôle. Les professionnels du CIUSSS qui seront présents en soutien aux milieux de vie devront travailler conjointement avec les intervenants de la résidence pour contribuer à la planification et la mise en place de mesures alternatives. Ces mesures doivent promouvoir l'autonomie, être en cohérence avec les intérêts de la personne et doivent respecter en tout temps ses droits et libertés.

Ces mesures de remplacement (aussi nommées mesures alternatives) sont entre autres des stratégies d'interventions simples ou complexes faisant appel aux compétences et à la créativité des intervenants et qui permettent d'éviter de recourir à la mesure de contrôle. Elles peuvent viser à prévenir, réduire ou à éliminer les causes des réactions et comportements de la personne qui interfèrent avec sa sécurité et celle d'autrui. Ainsi, en comprenant ce qui amène la personne à vouloir sortir de sa chambre par exemple, il sera possible de se mettre en action, d'intervenir et d'envisager une mesure alternative appropriée afin de faciliter le respect des consignes d'isolement.

En tenant compte de ces éléments, il est essentiel de tout mettre en place afin que la personne demeure à sa chambre ou son logement habituel, et ce, en toute sécurité pour l'ensemble de la clientèle. Lorsqu'un enjeu de non-respect de l'isolement apparaît, il devient nécessaire d'analyser la situation en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la personne, l'environnement humain (famille, soignants, etc.), l'aspect psychosocial et culturel (croyances, valeurs, etc.), les structures organisationnelles (règlements, lois, etc.), et l'aménagement physique (bruits, ameublement, éclairage, etc.). Ainsi, il sera possible de faire un processus d'évaluation et d'analyse complet de la situation, dans l'objectif de prévoir et d'envisager les bonnes mesures alternatives.

Des exemples de mesures de remplacement sont disponibles à plus bas afin de vous guider dans vos interventions. Le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) a également produit un document aide-mémoire afin de faciliter la prise de décision et vous propose en détails différentes stratégies pour contrer la mesure de contrôle. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante: <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-812-06.pdf>.

EXEMPLES DE MESURES DE REMPLACEMENT

Les mesures de remplacement, aussi nommées mesures alternatives, sont des stratégies d'interventions simples ou complexes faisant appel aux compétences et à la créativité des intervenants et qui permettent d'éviter de recourir à la contention ou à l'isolement. Elles peuvent viser à prévenir, réduire ou à éliminer les causes des réactions et comportements de la personne qui interfèrent avec sa sécurité et celle d'autrui. Ces mesures doivent respecter l'autonomie, les préférences, les intérêts et les habitudes de vie de la personne.

Voici quelques idées de mesures de remplacement :

- Fournir des repères temporels, spatiaux et humains (calendrier, horloge, photographie de personnes connues, objets familiers);
- Promouvoir l'activité physique;
- Encourager la personne à effectuer ses activités de la vie quotidienne selon ses capacités;
- Établir une routine structurée en tenant compte de l'histoire de vie de la personne;
- Doser la stimulation environnementale : éviter la surstimulation et la sous-stimulation;
- Cibler avec la famille des moments dans la journée où ils pourront entrer en contact avec leur proche (ex. : appel téléphonique ou virtuel);
- Faire écouter de la musique significative;
- Utiliser une lumière d'appoint pour la nuit;
- Diminuer le bruit;
- Regrouper les soins et revoir la fréquence des interventions si nécessaire;
- Garder la personne occupée en lui donnant quelque chose à faire ou à manipuler;
- Désencombrer l'espace de circulation;
- Répondre aux besoins de base (élimination, faim, soif, communication, chaleur, etc.);
- Promouvoir et renforcer quotidiennement le port des lunettes et le port d'appareils auditifs;
- Mettre au chevet des objets significatifs pour l'utilisateur (douillette, album photos, etc.);
- Occuper la personne à certaines activités qu'elle connaît : lecture, casse-tête, jeux, etc.